

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT
(10 Décembre 2020)

Étaient présents :

Paul Dhallewyn - Jean-Jacques Bouckenooghe - Marie-Christine Lelay – Jean-Pierre Pouzadoux – Corinne Pruvot - Sylvie Delsinne – Angélique Pécriaux- Julien Voisin – Laurent Kochanski – Cécile Van Lathem — François Baux – Marie-Paule Ghestin – Joeffrey Depinoy – Martine Perez – Florian Chouya– Jérémy Cappoen – Guislaine Choquet – Johanna Soula – Jean-Marc Lorphelin – Florence Woillez

Étaient absents:

Florence Hue – – Evelyne De Rycker

Nombre de conseillers présents : 21 - Nombre de conseillers votants : 21

Paul Dhallewyn, Maire ouvre la séance et demande à Florian Chouya de lire l'ordre du jour :

- Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 24 septembre 2020
- Décisions municipales
- Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020
- Avenant n° 1 au marché public « construction d'un espace périscolaire »
- Décision budgétaire modificative n°2
- Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021 à hauteur du quart des dépenses des crédits ouverts en 2020
- Admission en non-valeur d'un titre concernant Pôle-enfance
- Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la voirie de la nouvelle garderie
- Redevance pour occupation du domaine public France télécom année 2020
- Prime COVID-19 aux agents communaux travaillant lors du premier confinement
- Signature d'une convention groupement de commande «fourniture et/ou pose de peinture de marquage au sol»
- Désignation d'un représentant communal à la CLECT
- Signature d'une convention avec le Département du Nord pour l'occupation et l'entretien des feux tricolores rue nationale
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59

- Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF
- Adhésions de nouvelles communes au SIDEN-SIAN
- Adoption de règlement intérieur du Conseil Municipal (modification)
- Questions et informations diverses

Corinne Pruvot est proposée pour assurer le secrétariat de la séance et fait l'appel.

- Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 est adopté sans remarque.

• DECISIONS MUNICIPALES

La commune de Mérignies ne désire pas exercer son droit de préemption sur les terrains sis :

- DM N° 20-67 : « rue d'Attiches » cadastré A 3408 pour le lot 2 pour une contenance de 320 m² et cadastré A 3409 pour le lot 3 pour une contenance de 325 m² et appartenant à Mme Dutilleux Ginette
- DM N° 20-69 : « 81 clos de la verderie » cadastré A 3412 et A 3430 pour une contenance de 702 m² et appartenant à la SARL AVENIR ET PATRIMOINE
- DM N° 20-70 : « 71 rue d'Attiches » cadastré A 1993 pour une contenance de 875 m² et appartenant à M. Delforge Jean-Marie
- DM N° 20-71 : « 1186 rue nationale » cadastré A 577 - A 2966 – A 2967 – A 2969 – A 2970 – A 2972 pour une contenance de 3229 m² et appartenant à M. et Mme WANNIN Alexandre
- DM N° 20-72 : « 386 rue de la Mousserie » cadastré A 1127p pour une contenance de 702 m² et appartenant à JZK et ASSOCIES
- DM N° 20-73 : « 551 rue de Pont-à-Marcq » cadastré A 2954 pour une contenance de 616 m² et appartenant à M. PRZYGODSKI Edouard
- DM N° 20-74 : « 534 rue de Molpas » cadastré B 151 – B 155 – B 156 pour une contenance de 701 m² et appartenant à M. DARRAS Alain
- DM N° 20-75 : « 644 rue de la Rosière » cadastré A3039 pour une contenance de 111 m² et appartenant à M. POLLET Charles
- DM N° 20-76 : « 384 rue nationale » cadastré A 3090 pour une contenance de 68 m² et appartenant à M. ALMESAUDI Nacer
- DM N° 20-77 : « 384 rue nationale » cadastré A 3090 pour une contenance de 1046 m² et appartenant à M. ALMESAUDI Nacer
- DM N° 20-78 : « 67 allée Villa romaine » cadastré B 1981 – B 1985 pour une contenance de 1502 m² et appartenant à M. DUHEM Arnaud
- DM N° 20-79 : « 704 rue nationale » cadastré A 3341 pour une contenance de 359 m² et appartenant à M. NOEZ Jean-François
- DM N° 20-80 : « 1699 avenue du Golf » cadastré B 1722 pour une contenance de 1510 m² et appartenant à M. et Mme BOURGEOIS Guillaume
- DM N° 20-81 : « 68 clos de la Verderie » cadastré A 3414 et A 3431 pour une contenance de 1290 m² et appartenant à AVENIR ET PATRIMOINE

- DM N° 20-82 : « 76 clos de la verderie» cadastré A 3413 pour une contenance de 1211 m² et appartenant à AVENIR ET PATRIMOINE
- DM N° 20-83 : « 409 rue de la verderie» cadastré A 3425 pour une contenance de 190 m², cadastré A 3424 pour une contenance de 121m² en indivision (1/4) et appartenant à AVENIR ET PATRIMOINE
- DM N° 20-84 : « 186 allée des grands prés» cadastré A 1150 et A 147 pour une contenance de 6912 m² et appartenant à M. et Mme BOUCHESEICHE et à la SCI LES RAQUETTES
- DM N° 20-85 : « 83 rue Barbe» cadastré A 3290 pour une contenance de 606 m² et appartenant à MAGEHA
- DM N° 2086 : « 691 rue de Bois de Choques» cadastré B 1419 pour une contenance de 1200 m² et appartenant à M. Grégory JOLLANT et Mme Valérie HUGOT
- DM N° 20-87 : « 48 rue du Blocus» cadastré A 3079 pour une contenance de 752 m² et appartenant à M. Julien DUQUENNE et Mme Bénédicte DEFFRENNES
- DM N° 20-88 : « 23 rue nationale» cadastré B 2232 et B 2234 pour une contenance de 610 m² et appartenant à M. Maxime DYRDA
- DM N° 20-89 : « 970 rue nationale» cadastré A, A 3465 A 3468 pour une contenance de 2799 m² et appartenant à M. FOURNEAU Nino
- DM N° 20-90 : « 13 clos de la verderie» cadastré A 3427 pour une contenance de 613 m² et appartenant à M. Romain CAPRON et Mme Lydie GOURGEOT
- DM N° 20-91 : « 119 allée des renouées» cadastré A 3401 pour une contenance de 482 m² et appartenant aux CONSORTS DUJARDIN
- DM N° 20-92 : « 34 rue du Blocus» cadastré A 2652 pour une contenance de 1292 m² et appartenant à M. et Mme CURUTCHET Julien
- DM N° 20-93 : « rue de la verderie » cadastré A 3436 A 3422 A 3423 A 2424 pour une contenance de 210 m² et appartenant à AVENIR ET PATRIMOINE
- DM N° 20-94 : « 179 rue de la Rosière lot 1» cadastré A 3437 pour une contenance de 51,90 m² et appartenant à SCI LA ROSIERE

- **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DE LA SECHERESSE 2020**

36 maisons ont été recensées pour 2020. Nous avons de grandes chances d'être reconnus car les critères ont changé (taux d'humidité dans le sol...). La réponse sera donnée en septembre 2021. Même si nous sommes reconnus les experts des assurances vont chercher les causes avant indemnisation, surtout pour les maisons anciennes qui n'avaient pas les mêmes contraintes de fondations. Pour l'année dernière un recours est déposé auprès du Ministère de l'Intérieur. Quelques communes ont été reconnues dans la Pévèle mais pas dans notre secteur.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC « CONSTRUCTION D'UN ESPACE PERISCOLAIRE »**

Pour la construction de la garderie l'entreprise Anquez a été retenue car c'était la moins-disante (220 000 euros d'écart). L'étude de sol du terrain définitive a montré qu'il fallait ajouter un vide sanitaire (non prévu) renforcer les micropieux et évacuer des blocs et poutres de béton. Ces travaux sont indispensables et réalisés après négociations. Malgré un arrêt du chantier de 15 jours la dalle est coulée. Les travaux vérifiés par Véritas ont fait l'objet de félicitations pour leur qualité.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

Il s'agit de l'ajustement de fin d'année par rapport au budget initial de 25 700 euros de dépenses de fonctionnement sur 2 868 000 euros.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2021 A HAUTEUR DU QUART DES DEPENSES DES CREDITS OUVERTS EN 2020**

Le budget 2021 sera voté vers le mois de mars et il faut payer les crédits engagés. On profitera du nouveau mandat pour mettre les compteurs à 0 et avoir un budget propre.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **ADMISSION EN NON-VALEUR D'UN TITRE CONCERNANT POLE-ENFANCE**

Une dette de cantine non payée depuis trois ans. Le Trésorier demande l'extinction de cette dette.

Le prélèvement automatique est maintenant effectif.

Décision adoptée par 18 voix pour 0 contre 3 abstentions

- **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DE LA NOUVELLE GARDERIE**

L'aménagement des accès à la nouvelle garderie n'ont pas été prévu. Le bureau d'études « voirie » de la CCPC a réalisé un dossier (plan de masse et estimation) qui nous permet de solliciter une subvention qui pourrait s'élever de 20 à 30 % du montant du coût soit 229 590 euros HT.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM ANNEE 2020**

Le réseau aérien et souterrain exploité par France Télécom nous rapporte 1 803 euros par an.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **PRIME COVID-19 AUX AGENTS COMMUNAUX TRAVAILLANT LORS DU PREMIER CONFINEMENT**

Cette prime récompense les personnes qui ont travaillé pendant le 1^{er} confinement soit à temps plein soit à temps partiel.

5 agents ont travaillé à 100% et ont reçu une prime de 300€

9 agents ayant travaillé à 50 % ont reçu 150 € de prime

François Baux précise qu'on peut également remercier les ATSEM qui actuellement s'occupent des enfants en l'absence de leur enseignant non remplacé par l'Education Nationale.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **SIGNATURE D'UNE CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE «FOURNITURE ET/OU POSE DE PEINTURE DE MARQUAGE AU SOL»**

Les commandes groupées sont toujours plus intéressantes financièrement que l'achat isolé.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL A LA CLECT**

Paul DHALLEWYN est désigné pour représenter la commune à la CLECT

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD POUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES RUE NATIONALE**

Des feux comportementaux seront installés à l'intersection de la rue nationale et la rue de la Mousserie, des réservations sont faites pour des futurs feux à l'intersection de la rue nationale et la rue de la Verderie. Par la suite nous envisagerons d'équiper la rue des peupliers sur la rue de Pont-à-Marcq.

Florian Chouya demande si cette implantation est permise. La réponse est oui car ces feux comportementaux sont posés aux intersections.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG 59**

Pour réduire les frais d'assurance maladie du personnel il est décidé de souscrire un nouveau contrat en supprimant le risque maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours. Il est décidé de retirer cette clause. Nouveau contrat pour 3 ans.

Décision adoptée par 20 voix pour 0 contre 1 abstention

- **SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

La convention signée avec la CAF (CEJ) pour le versement de subvention pour la garderie est arrivée à son terme. La CCPC et la CAF ont élaboré un nouveau cadre avec de nouvelles modalités de contractualisation.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **ADHESIONS DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN-SIAN**

6 communes du Cambrésis souhaitent intégrer le SIDEN-SIAN.

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **ADOPTION DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (MODIFICATION)**

Le Préfet a souhaité que nous modifions les articles 12, 34 et 38 de notre règlement intérieur.

La modification principale étant de laisser à la liste minoritaire la possibilité d'inclure un article dans la feuille d'info et dans la brochure annuelle

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe du résultat de la consultation concernant le domaine d'Assignies. C'est Avenir et Patrimoine qui a remporté le concours pour réhabiliter le pavillon du Petit Rouge. Le parc pourrait être classé en espace naturel sensible ENS si le Département le décide au cours de l'année 2021. Sinon le parc deviendra un parc privé destiné au tourisme.

La CCPC a prolongé la durée pour la rédaction de la chartre qui régit le PLUI (intercommunal). A partir du mois d'avril 2021 les communes pourront prendre une délibération pour s'opposer à ce PLUI. Les élus de l'interco voteront en juillet 2021 pour valider.

La CCPC a adopté un schéma cyclable pour relier les centre d'intérêt (gare collège, autres interco) ce plan débutera l'an prochain.

Promotions :

- Eric Monfort fait partie des membres de la fédération départementale du tennis
- Béatrice Gaulier (fille de Philippe Vanbremeersch) rejoint la fédération nationale de golf

Monsieur le Maire remercie tous les participants pour leur action au sein de la commune, ce qui n'a pas été simple à cause du confinement surtout pour les associations sportives et culturelles.

La séance est levée à 22 h 30.

Paul Dhallewyn



Jean-Jacques Bouckennooghe



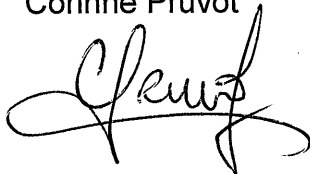
Marie-Christine Lelay




Jean-Pierre Pouzadoux



Corinne Pruvot



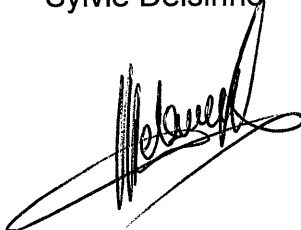
Jean-Paul Fleury



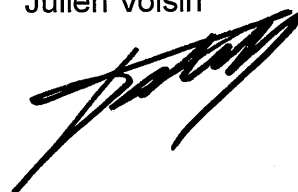
Angélique Pécriaux



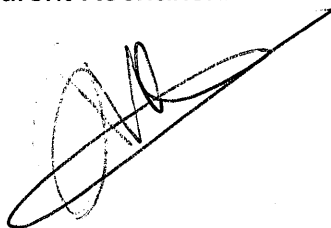
Sylvie Delsinne



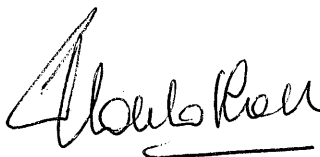
Julien Voisin



Laurent Kochanski



Cécile Van Lathem



Florence Hue

François Baux



Marie-Paule Ghestin



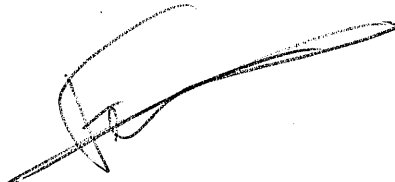
Joeffrey Depinoy



Martine Perez



Florian Chouya

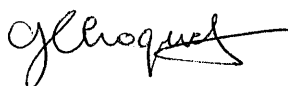


Evelyne De Rycker

Jérémy Cappoen



Guislain Choquet



Johanna Soula

Jean-Marc Lorphelin



Florence Woillez

